

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 6 mai 2026

**relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Belize en tant que déléguée de
l'ambassadeur de France au Guatemala**

NOR : EAEF2612307A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Manon MAZELLA, consule honoraire de France à Belize, est autorisée à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

1° délivrance de certificats de vie.

Article 2

La sous-directrice de l'administration des Français est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 06 mai 2026.

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice de l'administration des Français,

C. MERLE